

## La République (Platon)

" la vie politique grecque est ce qui constitue le véritable contenu de la République platonicienne." (Hegel\*)

Si toute Cité est réglée par des lois, celles-ci requièrent à leur tour un organe, l'État ou le gouvernement, chargé d'en assurer le respect et d'éviter qu'elles ne demeurent lettre morte : " car il faut gouverner dans un État ;" (Hegel)

D'où la nécessité d'interroger le " concept de l'État " (idem<sup>1</sup>) et son corrélat direct, le « pouvoir » dont la signification est loin d'être obvie :

" Le pouvoir est un mot dont le sens nous est incompréhensible." (Tolstoï<sup>2</sup>)

Différentes formes d'État (Gouvernement/Pouvoir) se sont succédées sur la scène historique. On en dénombre essentiellement trois, en fonction du nombre de ses représentants.

" Les termes constitution et gouvernement ont la même signification, et le gouvernement est l'autorité souveraine des États, autorité souveraine qui est nécessairement aux mains soit d'un seul, soit d'un petit nombre, soit de la masse des citoyens."

(Aristote)

On les nommera respectivement mon-archie (gouvernement d'un seul individu) ou " royauté ", olig-archie (gouvernement de plusieurs) ou " aristo-cratie " (gouvernement des meilleurs) et démo-cratie (gouvernement du peuple ou de tous) ou " république proprement dite " (idem).

Toutes répondant à la même exigence, garantir le bon fonctionnement de l'ordre légal, on les comparera et l'on se demandera, avec l'auteur de *La Politique*, laquelle est la meilleure. " Notre examen porte sur la constitution idéale, c'est-à-dire celle sous laquelle la cité serait suprêmement heureuse " Parmi les États existants ou possibles, y en a-t-il un qui soit " d'une beauté parfaite " (idem<sup>3</sup>) ? Pour le savoir, cernons mieux l'essence du pouvoir politique.

La *Politique/République* - " le plus fameux des écrits politiques de Platon, l'œuvre politique la plus célèbre de tous les temps " (L. Strauss<sup>4</sup>)- proposant une définition précise de ce dernier, dans son " modèle de bon État " ou " État de beauté (*Callipolis*) " <sup>5</sup>, aidons-nous du résumé qu'il en esquisse dans le *Timée*, " le sommet de toute la philosophie " <sup>6</sup>, pour résoudre notre problème. " Hier donc, les propos que j'ai tenus concernaient, pour l'essentiel, la constitution politique, la sorte qui en était à mon avis la meilleure et la sorte d'hommes qu'il y fallait. "

Etpour celaremontons à la genèse même de toute Cité. Réunis " sur un même lieu d'habitation " en vue de satisfaire leurs besoins réciproques, les hommes sont redevables de leur association à la nécessité économique, à l'instar des animaux qui doivent la leur à la contrainte biologique. Comme eux, ils se répartiront les différentes tâches pratiques et vivront " en communauté etentraide ".

Mais si le rassemblement économique, point de départ chronologique de la société humaine, repose sur la division technique du travail et l'appropriation privée des moyens de production, soit sur des intérêts particuliers, la " société politique " proprement dite requiert un fondement ou intérêt universel, afin de maintenir la cohésion d'ensemble du corps ou du " tissu social " <sup>7</sup>, sans laquelle un État se réduirait à l'unité instable d'intérêts contradictoires, toujours menacée par les dissensions, les luttes ou les rivalités.

Ceux qui représentent l'État ne doivent donc connaître aucune attache ou occupation déterminée susceptible de détourner leur regard de leur unique tâche : la défense de la Cité. Aussi ils seront dispensés de toute activité économique.

" Ne fallait-il pas que l'état de laboureur, et tous les autres métiers, y fussent d'abord, disions-nous, mis à part de ceux qui doivent porter les armes. "

<sup>1</sup> *Ph.H.* p. 332 et *Esthétique*, L'Idée du Beau chap. 3. II. 1. a. p. 241

<sup>2</sup> *Guerre et Paix*, Épilogue 2è partie V p. 958 (Gall. / Folio)

<sup>3</sup> *Pol.* III.7.1279a 25-39 ; VII.9.1328b 35 et 4.1326a 35 ; cf. égal. II.1.1260b 27 ; IV.3.1290a 13 et 7.1293a 35  
Kant, *M.M.D.D.* § 51 et Hegel, *E.* III. § 544 R.

<sup>4</sup> *La Cité et L'Homme* p. 84

<sup>5</sup> *Rép.* V. 472 e et VII. 527 c

<sup>6</sup> **Texte** in op. cit. 17 c - 18 d et 20 a

<sup>7</sup> *Rép.* II. 369 c ; 371 b et *Le Politique* 310 e

Ce n'est qu'ainsi qu'ils pourront se consacrer exclusivement et de manière désintéressée à la Politique ou au Bien commun, soit à la sauvegarde de la Collectivité.

" Et, comme le veut la nature, nous avons attribué à chacun, individuellement appropriée, une occupation exclusive, un seul métier pour chacun ; ceux qui devaient pour tous les autres porter les armes, nous avons dit qu'il leur fallait être les gardiens, sans plus, de la cité, contre quiconque de l'extérieur, voire de l'intérieur, viendrait en malfaiteur ; rendant la justice avec douceur à leurs subordonnés, qui sont par nature des amis, ils se montreraient intraitables, dans les combats, pour tout ennemi rencontré."

Toute entorse à cette règle risque de leur faire oublier leur fonction d'union, au profit de la recherche d'avantages économiques, à l'instar des autres groupes sociaux.

Or la seule raison d'être de la classe politique est justement de dépasser les clivages entre ces derniers et de permettre la constitution d'un tout social qui ait égard pareillement au bien-être de tous et non de tel clan ou corporation, au détriment d'un autre.

" Car l'objet que nous avons assurément en vue lorsque nous fondons cet État, ce n'est pas qu'une seule classe de nos citoyens soit privilégiée dans la possession du bonheur, mais que celle-ci appartienne, au plus haut degré possible, à l'État tout entier."<sup>8</sup>  
La « séparation » des Gardiens du reste de la société n'a rien à voir avec la division entre les différentes catégories socio-économiques, étant au contraire destinée à « transcender » celle-ci.

Aussi Marx assimilait, fort injustement mais conformément à son postulat « matérialiste » et faisant fi pour une fois de tout sens historique, la Cité platonicienne au régime des castes égyptien.

" La République de Platon, en tant du moins que la division du travail y figure comme principe constitutif de l'État, n'est qu'une idéalisation du régime des castes égyptiennes."<sup>9</sup>

Et Nietzsche croira, pensera ou voudra y « retrouver » l'image de " la hiérarchie médiévale ". En vérité elle en est l'exact opposé, son principe constitutif n'étant aucunement à chercher du côté de l'économique mais uniquement du côté du politique qui en est indépendant. Beaucoup plus perspicace et précis, Hegel l'identifiait à la *Polis* démocratique grecque.

" La vie politique grecque est ce qui constitue le véritable contenu de la République platonicienne."<sup>10</sup>

Une telle assimilation reviendrait à réduire la politique à un métier (technique) parmi d'autres, et les gardiens ou les politiciens à une caste privilégiée, avec ses prérogatives propres, alors qu'ils sont expressément désignés comme la classe universelle, celle qui ne doit point épouser tel ou tel intérêt particulier, obligée qu'elle est de « lutter » " pour tous les autres ", afin de cimenter le tout social et de lui donner une base stable.

" Ces Gardiens qui ont été posés par nous comme la base de notre État."<sup>11</sup>

Les gardiens ne forment donc pas une classe, avec des compétences particulières, superposable aux autres classes de la société, mais sont la pure représentation ou le symbole du lien politique, qui n'est inhérent à aucun individu ou « famille » (groupe), étant le bien indivisible de tous, la relation qui les fait co-exister ensemble.

Du rapport ou de l'universel ils partagent au demeurant les attributs, puisqu'ils ne s'identifient nullement à des individus empiriques particuliers, qui seraient nécessairement pris dans les rets de leurs intérêts personnels ; mais à des individus universels ou des philosophes.

" C'est qu'il y a, je pense, une nature caractéristique de l'âme des gardiens, disions-nous ; il faut qu'elle soit à la fois pleine de fougue, à la fois philosophe au suprême degré, afin que suivant le cas ils puissent, comme il se doit, se montrer doux ou intraitables."

A vrai dire ils n'existent pas de naissance mais adviennent, suite à toute une éducation destinée précisément à développer la vertu de l'universalisation, sommeillant certes en l'Homme, mais inopérante, tant qu'elle n'a pas été correctement exercée.

Et pour ce faire on recourra à toutes les disciplines physiques, esthétiques, épistémologiques, -dans tous les cas des activités réglées- qui sont aptes à l'éveiller.

" Et leur éducation ? La gymnastique, la musique, ainsi que les sciences, toutes autant qu'elles conviennent à leur condition, n'est-ce pas en tout cela qu'il faut les élever ? "

<sup>8</sup> *Rép.* IV. 420 b

<sup>9</sup> Marx, *Le Capital* L. 1<sup>er</sup> 4<sup>e</sup> sec. chap. XIV. V. t.2. p. 55 et Nietzsche, *Introd. à l'étude des Dial. de Platon* I. 3.

<sup>10</sup> *Leçons sur l'histoire de la philo.* III p. 478 ; cf. égal. p. 480 et *Ph.D.* Préf. et § 185 R.

<sup>11</sup> *Critias* 110 d

Point en effet de Philosophes dignes de ce nom sans une « instruction » appropriée (sévère). In-formant les Gardiens, l'éducation décide de leur « esprit » ou manière de gouverner et partant de la direction que prendra la société. Elle s'avère ainsi la condition de possibilité de la Cité.

" La formation des dirigeants appartient donc à la partie la plus importante de l'ensemble, comme en étant la base." (Hegel<sup>12</sup>)

En regard d'elle, tout le reste, toute mesure disciplinaire ou législative concrète par exemple, est secondaire ou plutôt subordonné.

"Tout cela, ce sont plutôt de pauvres petites choses, pourvu que, comme on dit, ils prennent bien garde à l'unique *chose importante*; importante ? disons plutôt celle qui convient exactement ... l'instruction et l'éducation."

En bon élève de Platon, Aristote répétera et précisera la leçon :

" Ce n'est donc pas une œuvre négligeable de contracter dès la plus tendre enfance telle ou telle habitude, c'est au contraire d'une importance majeure, disons mienne totale."<sup>13</sup>

Politique et Pédagogie -"l'art de gouverner et...l'art d'éduquer" (Kant)- sont intimement liées et l'on taxera la *République* de "plus beau traité d'éducation qu'on ait jamais fait" (Rousseau), tout dans la Cité idéale dépendant étroitement de la formation des citoyens et partant de la nature de leurs formateurs.

" J'avais vu que tout tenait radicalement à la politique et que, de quelque façon qu'on s'y prît, aucun peuple ne serait jamais que ce que la nature de son gouvernement le ferait être ; ainsi cette grande question du meilleur gouvernement possible me paraissait se réduire à celle-ci : Quelle est la nature du gouvernement propre à former un peuple le plus vertueux, le plus éclairé, le plus sage, le meilleur enfin, à prendre ce mot dans son plus grand sens ? " (idem<sup>14</sup>)

Or seuls des « philosophes » peuvent se soucier du « tout » et solutionner le problème politique qui revient toujours et invariablement à un conflit d'intérêts particuliers.

" S'il n'arrive pas, repris-je, ou bien que les philosophes deviennent rois dans les États, ou que ceux auxquels on donne maintenant le nom de rois et de princes ne deviennent philosophes, authentiquement et comme il faut ; et que cet ensemble, pouvoir politique et philosophie, se rencontre sur la même tête ; s'il n'arrive pas, d'autre part, qu'aux gens cheminant de nos jours vers l'un de ces buts à l'exclusion de l'autre (et le nombre est grand des gens qui sont ainsi faits), on ne barre de force la route, ... alors, mon cher Glaucon, il n'y aura pas de trêve aux maux dont souffrent les États, pas davantage, je pense, à ceux du genre humain ! pas plus qu'antérieurement ne naîtra jamais, dans la mesure où il en sera capable, ce régime politique dont aujourd'hui nous avons fait la théorie ; pas plus qu'il ne verra auparavant la lumière du soleil !"

Car ils sont les seuls êtres préoccupés explicitement par " une vision d'ensemble " ou totale. Tel est le vrai principe constitutif de l'État platonicien et au-delà de tout État authentique.

Dans " un État bien gouverné ", peu importe finalement le nombre de ceux qui dirigent ; ne comptent que leur motivation et leur valeur d'exemple, soit leur aptitude à diriger sagement, c'est-à-dire au nom du tout et non de leur profit personnel.

" Car c'est seulement dans un tel État que le pouvoir sera aux mains de ceux qui sont les vrais riches, non pas riches d'or, mais de la richesse sans laquelle il n'y a pas de bonheur : une vie bonne et sage."

Et il s'agit d'une propriété autant *psycho*-logique qu'*onto*-logique.

Hors cette qualité, l'État se réduirait à un groupement d'intérêts individuels qui sombrerait tôt ou tard dans le chaos généré par la guerre civile.

" Suppose au contraire que doivent venir aux affaires publiques des hommes qui, dans leur dénuement, ont faim de biens qui ne soient qu'à eux, convaincus que le pouvoir est l'endroit voulu pour en arracher le bien comme un butin, cette possibilité disparaît ; car alors le pouvoir est devenu l'enjeu d'une lutte, et, comme une semblable guerre est congénitale et intestinale, elle fait leur perte et celle du reste des citoyens."<sup>15</sup>

Ne correspondant plus à l'" élément substantiel et universel " (Hegel<sup>16</sup>) des activités *humaines*, il perdrait jusqu'à sa raison d'être : assurer le bien être ou la co-existence de tous les hommes. Platon peut ainsi être tenu pour un des précurseurs de l'Idéal critique ou révolutionnaire.

" La fin capitale, le bonheur universel." (Kant)

" Le Bonheur [des peuples] est une idée neuve en Europe." (Saint-Just)<sup>17</sup>

<sup>12</sup> *H.Ph.*, Platon p. 488

<sup>13</sup> Platon, *Rép.* IV. 423 e et Aristote, *É.N.* II. 2. 1103 b 25

<sup>14</sup> Kant, *Propos sur l'Éducation* Introd. et Rousseau, *Émile* Livre 1<sup>er</sup> p. 40 et *Confessions* Livre 9<sup>e</sup> t. 2 p. 122

<sup>15</sup> *Rép.* V. 473 cde ; VII. 537 c et 521 a ; cf. égal. VI. 499 d ; VII. 540 d et *Lettres* VII. 326 ab

<sup>16</sup> *Ph.D.* § 258 R

<sup>17</sup> Kant, *C.R.P.* Method. transc. chap. III. p. 632 et Saint-Just, *Convention, Rapport du 3 mars 1794*

Pour être à la hauteur de l'Intérêt général qu'ils incarnent, les Gardiens Philosophes devront être dénués de tout intérêt particulier ou personnel qui les détournerait forcément de leur tâche « administrative » (pédagogique) universelle ; aussi ne posséderont-ils rien en propre. Entre eux sera abolie la propriété privée, à l'origine de " la société civile " et de " l'inégalité " - " la première source du mal " (Rousseau)-, voire de " l'usurpation " (Pascal)<sup>18</sup> ou de l'exploitation. Fonctionnaires d'État, ils seront rémunérés par la collectivité et partageront tout, vivant sous le régime de la propriété commune, avec pour unique préoccupation l'étude de la vertu civique. " Et ceux qu'on aura élevés de la sorte, il a été dit, n'est-ce pas ? que ni or ni argent, ni jamais aucune autre richesse ne devrait être réputée d'eux leur propriété ; mais, en tant que défenseurs, ils recevraient le salaire de leur vigilance des mains de ceux qui sont placés sous leur sauvegarde ; modeste, comme il convient à des gens sages, il serait dépensé par eux en commun ; partageant le même régime et vivant en communauté, ils feraient de la vertu par-dessus tout leur étude, et toute autre occupation leur serait épargnée." Ils ne risquent pas ainsi de confondre le Bien de l'État avec leurs biens.

Cette égalité s'étendra aux hommes aussi bien qu'aux femmes, nonobstant leurs différences. On n'exclura celles-ci d'aucune fonction et n'opérera nulle discrimination positive ou négative entre les deux sexes, entre lesquels on instaurera au contraire la plus parfaite parité.

" En ce qui concerne particulièrement les femmes, nous avons fait observer que leurs facultés naturelles doivent sur celles des hommes se régler et s'en rapprocher ; toutes les occupations doivent être communes aux deux sexes, aussi bien à la guerre que dans les autres circonstances de la vie, et il faut les faire partager à toutes."

Platon ira jusqu'à prôner la disparition de tous les liens familiaux particuliers, militant pour un communisme matrimonial et parental, susceptible de contrecarrer les préférences ou la voix du sang et d'assurer une véritable égalité des chances ou de l'éducation.

" Et en ce qui concerne la procréation des enfants ? est-ce que sur ce point, le caractère insolite de nos propos n'en rend pas la remémoration aisée ? C'est une communauté universelle des mariages et des enfants que nous avons établie pour eux tous, avec des mesures pour que nul jamais ne puisse connaître en propre son rejeton, mais pour qu'ils estiment tous qu'ils sont tous de même sang, reconnaissant des sœurs et des frères en tous ceux qui se trouvent dans des limites d'âge convenable, en ceux des générations antérieures et plus avancées des parents et des grands-parents, en ceux des générations suivantes des enfants et des petits-enfants."

Pour " absurde " ou " stupide "<sup>19</sup> que paraisse cette dernière clause, elle ne fait que tirer la conséquence ultime du caractère spécifique de la procréation humaine, qui s'accomplit toujours dans un cadre légal ou social, sans lequel nul ne saurait jamais qui sont ses « parents ». " N'est-ce pas nous [les Lois], en premier lieu, qui t'avons engendré ? n'est-ce pas par nous que ton père s'est marié à ta mère et qu'il t'a donné le jour ?"

Avant d'être l'enfant de tels individus, chacun est redevable de son statut à sa " patrie ", qui peut être considérée comme le vrai père de tous. Toute société se réserve du reste un droit de regard sur les familles, tant au travers des règles matrimoniales, que des devoirs parentaux qu'elle définit, pouvant même déchoir certains de leurs droits de père ou de mère.

" Ils [les enfants] appartiennent à l'État plus qu'à ceux qui leur ont donné le jour."

Certes ce mode de vie ne s'adresse, dans un premier temps, qu'aux Gardiens, mais dans la mesure où ceux-ci forment la base de la société en général, il concerne finalement tout le monde, proposant le modèle auquel chacun se référerait, s'il entend préserver sa coexistence-union avec les autres. Entre les Gardiens philosophes et les citoyens ordinaires, il n'y a du reste nulle limite fixe imperméable, infranchissable, mais " **un chassé-croisé** " permanent, les uns prenant la place des autres, en cas de besoin et en fonction des mérites ou des démérites respectifs de chacun. A terme, tous sont appelés à devenir responsables (chefs) et sujets (citoyens) politiques à la fois. " Le temps où nous serons devenus un citoyen accompli, sachant être avec justice à la fois chef et sujet."<sup>20</sup>

De vrais pasteurs du " troupeau d'animaux bipèdes " et partant la véritable " « politique » " ne font-ils pas du reste appel au " bon vouloir du troupeau ", instituant ainsi " l'intérêt commun de l'État dans son ensemble " et non " le bonheur d'une seule classe privilégiée de l'État "<sup>21</sup> ?

<sup>18</sup> Rousseau, *Discours origine inégalité* 2<sup>nd</sup>e partie p. 292 ; *Rép. au Roi Stanislas* et Pascal, *Pensées* 295 (éd. Br.)

<sup>19</sup> Aristote, *Pol.* II. 4. 1262 a 33 et Marx, *M.* 44. XVI. p. 227

<sup>20</sup> *Criton* 50d ; 51b ; *Lois* VII. 804d et I. 643e ; cf. égal. IV. 717bc ; XI. 923a ; *Lettre* IX. 358a et *Épin.* 976d

<sup>21</sup> *Le Politique* 276e ; *Lois* IV 715b (cf. égal. IX 875a et *Lettre* VII 337a) et *Rép.* VII 519e (cf. égal. IV 420b)

Aristote ne commettait pas d'erreur en considérant que les normes régissant l'existence des Gardiens valaient pour "tous les citoyens". On baptisera à juste titre la théorie platonicienne de " *communisme* " et même de communisme intégral :

" Ce qui caractérise PLATON, c'est la communauté à la fois des femmes, des enfants et des biens " (idem<sup>22</sup>).

Elle anticipe ainsi tous les programmes communistes, que ce soit celui des premières communautés chrétiennes - " La doctrine de Platon prépare celle de Jésus Christ " (E. Cabet<sup>23</sup>)- ou celui du *Manifeste du Parti communiste* qui entend supprimer la division sociale :

"En ce sens, les communistes peuvent résumer leur théorie dans cette formule unique : abolition de la propriété privée. (...) A la place de l'ancienne société bourgeoise, avec ses classes et ses antagonismes de classes, surgit une association dans laquelle le libre développement de chacun est la condition du libre développement de tous." (Marx<sup>24</sup>)

Et ce en dépit de l'interprétation erronée proposée par son auteur de la *République* (vide supra p. 2). On bâtirait donc une société égalitaire, communiste ou socialiste : sans classes ou inégalité.

Défini par le législateur, le droit de propriété est un droit social, qui peut parfaitement être remis en cause voire supprimé par lui, si l'intérêt collectif le commande, comme cela arrive lors d'une réforme agraire, de travaux d'utilité publique ou de réquisitions en temps de guerre. Aucune cité ne se prive d'ailleurs de le contrôler, veillant à ce que l'appropriation ne nuise pas trop à la concorde ou à la paix sociale, toujours menacée par une inégalité excessive.

" C'est que, forcément, l'État qui est ainsi fait n'est pas unique, mais forcément double : celui des pauvres et celui des riches, habitant sur le même territoire et toujours complotant l'un contre l'autre."<sup>25</sup>

L'égalité juridique, garante de l'unité du corps social requiert un pouvoir communiste, à tous les niveaux, soit une «démocratie» ou une république fraternelle effective qui mettrait en pratique la devise " Liberté, Égalité, Fraternité ", dont le rêve ne date pas d'aujourd'hui<sup>26</sup>.

" Ainsi, communauté des femmes, communauté des enfants, communauté de tous les biens sans exception, élimination de notre existence, par tous les moyens et partout, de ce qu'on appelle « propriété privée », que cela ait lieu quelque part actuellement ou que cela doive avoir lieu quelque part un jour ; mettre d'autre part tout en œuvre, autant qu'on le peut, pour faire que, d'une manière ou de l'autre, devienne commun, même ce qui est personnel à chacun de nous, que par exemple nos yeux, nos oreilles, nos mains semblent voir, entendre, faire quelque chose de commun à tous ; que, encore, dans l'éloge et dans le blâme, tous ensemble soient au plus haut point possible comme un seul homme, tous joyeux, tous affligés à propos des mêmes objets ; bref quelles que soient les lois par lesquelles, selon leur pouvoir, l'unité sera au plus haut degré possible réalisée dans la Cité, ces lois seront telles que, pour la supériorité dans l'excellence, personne jamais, définissant autrement cette supériorité, n'en posera une définition qui soit plus juste, ni non plus meilleure."

Autrement, affirmée seulement par le droit, l'égalité se condamnerait à n'être que postulée et se réduirait à un vœu pieu, guère différent d'un mensonge.

En résumé, la Cité platonicienne sera qualifiée indifféremment de « communiste » ou de « philosophique », ces deux adjectifs véhiculant une connotation similaire : l'universalité. Il revient donc au même d'y souligner la nécessité de la communauté généralisée ou celle de l'administration par les philosophes.

" Pour qu'un État soit éminemment bien gouverné : communauté des femmes, communauté des enfants et de l'éducation tout entière ; semblablement occupations communes dans la guerre comme dans la paix ; la royauté aux mains de ceux des citoyens qui se sont révélés les meilleurs aussi bien dans la philosophie que par rapport à la guerre."

Toutes deux répondent au réquisit fondamental de toute organisation politique : l'alliance ou le lien universel des citoyens qui présuppose, à l'encontre de la vision commune (courante), la mise entre parenthèses ou le sacrifice des individus dans leur singularité.

" Tels sont les traits fondamentaux de la République platonicienne. Elle a pour caractère essentiel la répression du principe de la singularité ; et il semble que ce soit là que réside l'opposition entre la philosophie en général et la représentation : celle-ci en effet valorise le singulier, ce qu'elle fait aussi dans l'État en tant qu'il est l'esprit réel, droit de propriété, protection des personnes et de la propriété, le considérant même comme la base de tout État." (Hegel<sup>27</sup>)

Tel est le prix à payer pour toute vie communautaire (sociale).

<sup>22</sup> *Pol.* II. 1. 1261 a 5 ; II. 1-6 et 12. 1274 b 10

<sup>23</sup> *Voyage en Icarie* 2<sup>e</sup> partie chap. XII.

<sup>24</sup> *Op. cit.* II

<sup>25</sup> *Rép.* VIII. 551 d ; cf. égal. IV. 422 e - 423 a ; *Lois* III. 679 bc ; V. 744 d et *Phédon* 66 c

<sup>26</sup> cf. R. von Pöhlmann, *Geschichte der sozialen Frage und der Sozialismus in der antiken Welt*

<sup>27</sup> Platon, *Lois* V. 739 cd et *Rép.* VIII. 544 a et Hegel, *H.Ph.*, Platon p. 494

Malgré sa virulente et injuste critique du communisme platonicien dont nous dirons un mot ultérieurement, Aristote n'en théoriserait pas moins une semblable primauté et prévalence du " tout " sur " la partie ", dans sa propre *Politique*.

" La cité est par nature antérieure à la famille et à chacun de nous pris individuellement."

Il retrouvera la stricte indépendance du politique, en charge du tout, par rapport à l'économique, concerné par les affaires particulières.

" Nous avons ainsi indiqué les éléments sans lesquels un État ne peut être constitué, et combien il y a de parties dans un État (laboureurs, travailleurs manuels, et la classe ouvrière en général, sont nécessaires à l'existence des États, mais les parties proprement dites de l'État sont la classe militaire et la classe délibérante, et chacune de ces divisions est séparée des autres soit d'une façon permanente, soit à tour de rôle)."

Envisageant la possibilité d'un pouvoir partagé, dans lequel " le citoyen est tour à tour gouvernant et gouverné ", il conclura pareillement à la nécessité d'une " éducation ... une et identique pour tous ", sous la responsabilité de " la communauté " et non des parents ou des individus et soulignera l'entière subordination de ceux-ci à l'État ou au Tout.

" Et en même temps, il n'est même pas exact de penser qu'un citoyen s'appartient à lui-même : en réalité, tous appartiennent à l'État, car chaque citoyen est une partie de l'État, et le soin de chaque partie est naturellement orienté vers le soin du tout."

L'Idéal de toute Cité (Communauté) humaine exigerait "l'amitié", la concorde ou la fraternité des citoyens qui implique " l'égal en quantité ".

" En effet, en toute communauté, on trouve, semble-t-il, quelque forme de justice et aussi d'amitié coextensive ... En outre, le proverbe *ce que possèdent des amis est commun* est bien exact, car c'est dans cette mise en commun que consiste l'amitié."

Autant de sentiments qui renvoient en effet en leur fond à un lien (logique) entre les êtres, id est à une relation intelligible et non point sensible.

Avant Engels et sa notion de « société communiste primitive » évoquée dans sa note du *Manifeste communiste* et dans *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'état*, le philosophe grec (athénien) pensait retrouver cet Idéal dans les sociétés primitives disparues qui auraient connu la communauté des biens.

" En effet, les membres de l'association primitive possédaient toutes choses en commun " (idem<sup>28</sup>).

Ce qui est après tout une façon, fût-elle discutable, de marquer le caractère originaire et/ou pérenne de l'Idéal politique.

Toute politique est ainsi en sa profondeur cachée « totalitaire » et/ou « démocratique », soumettant délibérément l'individu à la Cité (totalité). B. Constant pouvait bien voir dans ce trait la marque *De la liberté des Anciens*, par opposition au régime individualiste des Modernes, on voit mal comment un État « libéral » pourrait fonctionner en l'absence d'une Règle commune qui s'impose indistinctement à tous.

Loin de toute infamie, à laquelle l'assigne toute l'idéologie « démocratique » contemporaine, le terme de « totalitarisme », si décrié, exprime l'essence du politique bien compris en général. Quant au danger éventuel d'asservissement que celle-là ne cesse d'agiter, il importe exclusivement de savoir si la totalité, que chaque État défend, englobe en droit et en fait tout le monde, et au premier chef l'immense majorité (le prolétariat), cas du communisme russe par exemple, ou si elle ne concerne, par principe et en réalité, qu'une minorité (élite, nation, race), se réduisant alors à une fausse totalité, cas du fascisme dont le nazisme, qui a réduit le tout aux dimensions d'une partie mythique de l'humanité (les Aryens), contrevenant du coup à la tâche du politique.

Rien d'étonnant que le premier ait connu une vie relativement longue et perdue encore dans maints esprits, alors que le second, après une existence fugitive, ait sombré corps et âme, hormis dans la nostalgie d'une infime minorité d'attardés.

<sup>28</sup> *Pol. I. 2. 1253 a 20 ; VII. 9. 1329 a 35 ; I. 12. 1259 b 5 ; VIII. 2. 1337 a 22-30 ; É.N. VIII. 9. 1158 b 30 ; et 11. 1159 b 30 et Pol. I. 9. 1257 a 22 ; cf. égal. Pol. II. 5. 1263 a 30*

Bien que ou parce qu'elle émane du cerveau d'un penseur idéaliste -en est-il d'autres ?-, la *République* n'exprime pas le fantasme d'un philosophe, mais traduit, jusque dans ses ultimes conséquences, l'exigence conceptuelle de la cohabitation humaine.

"La *République* de Platon est devenue proverbiale comme exemple prétendument éclatant de perfection imaginaire qui ne peut prendre naissance que dans le cerveau d'un penseur oisif, et Brucker trouve ridicule cette assertion du philosophe que jamais un prince ne gouverne bien s'il ne participe pas aux idées. Mais il vaudrait mieux s'attacher davantage à cette pensée et (là où cet homme éminent nous laisse sans secours) faire de nouveaux efforts pour la mettre en lumière, que de la rejeter comme inutile, sous ce très misérable et pernicieux prétexte qu'elle est impraticable. Une constitution ayant pour but la *plus grande liberté humaine* d'après des lois qui permettraient à la *liberté de chacun de pouvoir subsister* de concert avec celle des autres (je ne parle pas du plus grand bonheur possible, car il en découlera de lui-même), c'est là au moins une idée nécessaire qui doit servir de fondement non seulement aux premiers plans que l'on esquisse d'une constitution politique, mais encore à toutes les lois, et dans laquelle on doit faire dès l'abord abstraction de tous les obstacles présents, lesquels résultent peut-être bien moins inévitablement de la nature humaine que du mépris des idées véritables en matière de législation."

Elle explicite " la norme éternelle de toute constitution politique en général " (idem) et tente de résoudre la question sociale même, autant dire la question de l'humanité.

"Le problème essentiel pour l'espèce humaine, celui que la nature contraint l'homme à résoudre, c'est la réalisation d'une Société civile administrant le droit de façon universelle." (idem<sup>29</sup>)

Tous les modernes, du moins ceux qui comptent, n'iront-ils pas jusqu'à emprunter à Platon une partie de sa terminologie ?

"Cette personne publique, qui se forme ainsi par l'union de toutes les autres, prenait autrefois le nom de  *cité* , et prend maintenant celui de  *république*  ou de  *corps politique* , lequel est appelé par ses membres  *État*  quand il est passif,  *souverain*  quand il est actif,  *puissance*  en le comparant à ses semblables. A l'égard des associés, ils prennent collectivement le nom de  *peuple* , et s'appellent en particulier  *citoyens* , comme participant à l'autorité souveraine, et  *sujets* , comme soumis aux lois de l'État." (Rousseau<sup>30</sup>)

Reste à interroger non point la nécessité idéale d'un tel concept, celle-ci ne faisant pas de doute, mais les conditions concrètes de sa réalisation qui, elles, posent éminemment problème. Si "l'État de beauté (*Callipolis*)" présuppose une « formation » de ses Gardiens et/ou citoyens, comme celle-ci réclame à son tour des Instituteurs ou des Magistrats aptes à la délivrer, il semblerait qu'il ne puisse jamais commencer, sa condition de possibilité le condamnant à tourner dans un cercle.

" Mais ici se présente le cercle : la vie politique publique repose sur les mœurs, et inversement les mœurs reposent sur les institutions." (Hegel<sup>31</sup>)

On parlerait même ici à bon droit de cercle vicieux. Qui et en vertu de quelle loi choisira ceux-là mêmes qui devront former les autres ?

"Ne comprenons-nous pas la nécessité dans les collectivités qui, comme celle-ci, se forment pour la première fois, qu'il y ait des hommes dont la fonction précéderait la constitution de toutes les magistratures ? Assurément il en faut d'une manière ou d'une autre, et que ce ne soient pas des hommes sans valeur, mais au contraire les plus éminents possibles : le commencement en effet, comme dit le proverbe, est la moitié du travail entier, et bien commencer nous vaut toujours un hommage universel ; la vérité pourtant c'est qu'à mes yeux il y a là plus de la moitié, et personne n'a rendu l'hommage qui convenait au commencement qui est bien réussi."

Où trouvera-t-on de tels " hommes extraordinairement éminents " ?

Existe-t-il chez les humains un être qui serait d'emblée à la hauteur de la tâche politique : gouverner « sagement » ou « vertueusement », sans se laisser corrompre par le pouvoir ?

"Aucun naturel humain n'est apte, quand il est investi d'un pouvoir personnel absolu, à administrer en totalité les affaires qui sont du ressort de l'homme, sans s'exposer à regorger de démesure et d'injustice. (...) La plupart des hommes au pouvoir, mon excellent ami, deviennent des méchants." <sup>32</sup>

<sup>29</sup> C.R.P. Dial. transc. L. 1er 1ère sec. p. 318 ; C.F. IIè sec. 8. et I.H.U. 5è prop. ; cf. égal. D. 1770 Sec. II. § 9 ; vide égal. Hegel, *Ph.D.* Préf. ; § 185 R. et *H.Ph.* Platon p. 476

<sup>30</sup> C.S. L. I. chap. VI. p. 62 ; vide égal. Kant, *F.M.M.* 2è sec. p. 62 et Fichte, *C.É.A.* 10è leç. p. 164

<sup>31</sup> *H.Ph.*, Platon p. 489 ; cf. égal. Rousseau, *C.S.* II. VII. et III. XVII. et *Lettre à Mirabeau* 26/7/1767

<sup>32</sup> *Lois* VI. 753 e ; *Rép.* V. 459 b et *Lois* IX. 875 a – *Gorg.* 526 b ; cf. VI. 765 e ; 775 e ; VII. 809 a et XII. 946 e

Y a-t-il un seul homme capable d'une totale abnégation et prêt à sacrifier ses propres intérêts ou ne sommes-nous pas enclins à privilégier ces derniers au détriment de ceux d'autrui ?

" Mais c'est une expérience éternelle, que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ; " (Montesquieu<sup>33</sup>)  
L'humaine nature ne semble guère compatible avec un pouvoir « juste » (mesuré).

" Mais le chef suprême doit être juste *par lui-même*, et cependant être un *homme*. Cette tâche est donc la plus difficile de toutes ; à vrai dire, sa solution parfaite est impossible : le bois dont l'homme est fait est si courbe qu'on ne peut rien y tailler de bien droit. La nature nous contraint à ne faire que nous approcher de cette Idée." (Kant)

Tomberait-on par miracle sur l'«oiseau rare», que le problème du pouvoir ne serait pas résolu. Car pour qu'une autorité sage puisse gouverner, il faudrait que les autres (les gouvernés) reconnaissent sa sagesse et y obéissent, et donc qu'ils soient eux-mêmes un peu sages ; hypothèse encore plus improbable que la précédente, vu " le mal radical de la nature humaine " (idem). A vrai dire si celle-là était remplie, celle-ci deviendrait inutile, les hommes n'ayant alors nul besoin de chef, puisqu'ils pourraient s'auto-gouverner ou contrôler leur conduite. Ils réaliseraient ainsi immédiatement une politique morale.

"L'idée sublime impossible à jamais réaliser pleinement d'une cité éthique se rapetisse fort, dans les mains des hommes; elle devient alors en effet une institution qui en tout cas ne pouvant en représenter purement que la forme, se trouve fort limitée quant aux moyens d'édifier un pareil ensemble dans les conditions de la nature humaine sensible. Mais pourrait-on s'attendre à pouvoir charpenter avec un bois aussi tordu quelque chose de parfaitement droit ?"  
(idem)

Une Cité, où tous se comporteraient " en citoyens, dans un État divin sur terre " (idem<sup>34</sup>), s'apparenterait à un régime *anarchique* ou *démocratique* authentique certes mais difficilement envisageable apparemment dans le monde effectif.

" Apprendre le terme dans la rigueur de l'acception, il n'a jamais existé de véritable démocratie, et il n'en existera jamais. (...) S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes." (Rousseau<sup>35</sup>)

L'Idéal politique humain serait condamné à demeurer un idéal jamais réalisable sur terre. Il ressortirait davantage d'" un roman " ou d'" un rêve " (Platon<sup>36</sup>) que de la réalité, tant ses exigences paraissent éloignées des hommes tels qu'ils sont.

" Connait-on une seule république qui se soit gouvernée par les lois de Platon ou d'Aristote, ou les enseignements de Socrate ?"  
(Erasm<sup>37</sup>)

S'obstiner à en souhaiter la réalisation parmi les hommes n'entraînerait-il pas du reste plus d'inconvénients que d'avantages ? Ceux-là ayant été déjà recensés dans *La Politique* d'Aristote, lors de sa *Critique du communisme* de PLATON, récapitulons-les avec lui.

Tout d'abord et à trop accentuer la dimension unitaire de la cité, au détriment de la multiplicité, on risque fort d'abolir l'existence même de l'État qui ne vit que de la diversité des citoyens qui le composent et sans lesquels il ne formerait qu'un organe « mort ».

" Cependant il est évident que, le processus d'unification se poursuivant avec trop de rigueur, il n'y aura plus d'État ". Ensuite il est peu probable que, dans l'état actuel des choses –mais il date depuis longtemps–, les êtres se soucient autant du bien collectif que de leurs biens personnels.

" On prend, en effet, très peu de soin de ce qui appartient en commun au plus grand nombre : car chacun se soucie au plus haut point de ce qui lui appartient en propre, mais quand il s'agit de ce qui appartient à tout le monde, on s'y intéresse bien moins, ou seulement dans la mesure de son intérêt personnel."

Ne nous touche en effet directement que ce qui est proche de nous, et de manière moindre ce qui n'a qu'un rapport indirect à notre personne ou à celles qui nous sont apparentées. Un régime communiste réel court le risque d'un manque d'« investissement » des individus qui y vivent et donc d'un appauvrissement généralisé, comme ce fut, semble-t-il, le cas des sociétés qui en ont fait récemment l'expérience.

<sup>33</sup> E.L. XI. IV

<sup>34</sup> *Idée d'une Histoire universelle* 6<sup>e</sup> prop. ; *Religion lim. simple raison* 1<sup>ère</sup> p. § III ; 3<sup>e</sup> p. 1<sup>ère</sup> sec. §§ IV et V

<sup>35</sup> C.S. III. IV.

<sup>36</sup> *Rép.* II. 376 d et III. 414 d ; cf. égal. *Lois* IV. 713 d et XII. 969 b

<sup>37</sup> *Eloge de la folie* XXII p. 35



Enfin les capacités des hommes étant pour l'instant ce qu'elles sont : très inégalement réparties et les humains n'étant pas encore des « anges », on voit mal comment ils accepteraient de tout partager ou d'être rétribués pareillement pour une production effective (matérielle) inégale. Dans la *Parabole des ouvriers de la onzième heure*, on butait déjà sur de constantes récriminations. "Les questions de propriété soulèveront une foule de difficultés : si, en effet, la jouissance et le travail ne sont pas répartis selon la règle de l'égalité [proportionnelle au résultat], mais d'une façon inégale, des récriminations s'élèveront inévitablement, à l'encontre de ceux qui jouissent ou reçoivent beaucoup en échange d'un faible travail, de la part de ceux qui reçoivent moins et travaillent davantage."<sup>38</sup>

Seule une bureaucratie tatillonne pourrait arbitrer de tels conflits, par une surveillance permanente des faits et gestes de chacun et la peur qu'elle inspirerait finalement à tous. Ce qui se voulait le règne de la Justice a de fortes chances de devenir le pouvoir de la contrainte.

"En politique quand seule la loi doit régner, c'est la violence, le caprice individuel qui gouverne." (Hegel)

L'idéal de la liberté et égalité universelles immédiates ne peut déboucher que sur un régime de Terreur expérimenté, bien avant la Révolution russe, par les Révolutionnaires français.

"L'unique œuvre et opération de la liberté universelle est donc la *mort*" (idem<sup>39</sup>).

On récusera donc la pseudo-alternative : "l'égalité réelle ou la mort" (S. Maréchal<sup>40</sup>), celle-là débouchant de toute façon et inmanquablement sur celle-ci, annulant ainsi tout choix. Une République de philosophes oscillera constamment entre l'impuissance et l'omnipotence.

"On vantera après cela, s'il plaît aux Dieux, la maxime fameuse de Platon : « Heures les républiques dont les philosophes seraient chefs, ou dont les chefs seraient philosophes ! » Si vous consultez l'Histoire, vous verrez au contraire, que le pire gouvernement fut toujours celui d'un homme frotté de philosophie ou de littérature." (Erasme<sup>41</sup>)

De manière plus générale, si tous doivent être traités pareillement, si nul avis ne doit l'emporter sur un autre, ne comptera que l'opinion moyenne, celle qui est compréhensible par la majorité, sans égard pour sa valeur véritable. Le pouvoir du peuple se transforme ainsi en règne de l'opinion publique, autant dire en la tyrannie du plus grand nombre ou plutôt en celle de ses porte-parole, soit de ceux qui ont les moyens et savent parler en son nom.

"Un peuple de ce genre, en monarchie qu'il est, veut porter le sceptre du fait qu'il n'est plus sous l'empire de la loi, et devient un despote, de sorte que les flatteurs sont à l'honneur et que cette sorte de démocratie est aux autres démocraties ce que la tyrannie est aux autres formes de la monarchie." (Aristote<sup>42</sup>)

Ce qui aurait dû incarner la Liberté ou la Loi ne représente en fait que la puissance de la foule. Platon dénonçait lui-même un tel régime et soulignait sa connivence secrète avec "une tyrannie".

"Le trop de liberté a bien l'air de ne pouvoir changer en rien d'autre qu'en un trop de servitude, tant pour un particulier que pour un État."

Il le qualifiait joliment de "«théâtrocratie»"<sup>43</sup>. Ultérieurement, Tocqueville le reconnâtra à l'œuvre dans la démocratie américaine où il pointera "le despotisme", "l'empire", "l'omnipotence" ou "la tyrannie de la majorité" et évoquera "l'espèce d'oppression", mieux "un pouvoir immense et tutélaire" qui s'élève "au-dessus" (nous soulignons) de la foule et veille sur le sort de chacun<sup>44</sup>. Ne règne-t-il pas partout en maître aujourd'hui ?

Et dans le cas où nulle majorité ne se dégagerait à propos d'une décision précise à prendre, ne resterait qu'à s'en remettre à la loterie ou au sort et donc à l'arbitraire le plus total.

"Mais si les deux totaux tombent à égalité, on doit estimer que c'est là un problème d'ordre général et analogue à celui qui se pose de nos jours quand, à l'Assemblée ou au tribunal, le nombre de voix se partage en deux fractions égales : il faut alors recourir au tirage au sort ou à quelque expédient de ce genre." (Aristote)

<sup>38</sup> *Pol.* II. 2. 1261 a 17 ; 1261 b 32 et 5. 1263 a 11

<sup>39</sup> *Ph.R.* II<sup>e</sup> partie, chap. 2. 2<sup>e</sup> s. c. β. p. 70 et *Phén. E.* (BB) VI. B. c. La liberté absolue et la terreur t. 2 p. 136 cf. égal. E. Burke, *Réflexions sur la Révolution en France* ; J. Necker, *De la Révolution française* 3<sup>e</sup> partie et H. Taine, *Les Origines de la France contemporaine* I. III. IV. et III. I. III.

<sup>40</sup> *Le Manifeste des Égaux*

<sup>41</sup> *Éloge de la folie* XXI p. 33

<sup>42</sup> *op. cit.* II. 3. 1216 b 35 ; 5. 1263 a 10 et IV. 4. 1292 a 15 ; cf. égal. V. 10. 1312 b 5

<sup>43</sup> *Rép.* VIII. 564 a et *Lois* III. 701 a

<sup>44</sup> *De la démocratie en Amérique* I. 2. 7. ; et 8. et II. 4. 6.

Aujourd'hui même n'est-on pas fréquemment, directement ou indirectement, confronté à de telles situations, vu l'inconsistance ou la versatilité de l'opinion publique et de ses représentants, enclins à changer d'avis au gré des influences ou des pressions diverses qu'ils subissent ? Rien d'étonnant que certains États, telle la Suède, aient adopté le tirage au sort pour l'adoption de lois qu'aucun consensus ne vient valider. Le communisme ou la démocratie authentique semble décidément un régime indéfendable.

Alors *Que faire* : l'abandonner purement et simplement et se résigner au règne de la force ? On reviendrait à une position dont on a vérifié auparavant l'impossibilité pour les hommes. Aussi on en conservera l'objectif, vu qu'il est le seul compatible avec l'essence de l'humanité. " Mais la conception suivant laquelle on doit confier le pouvoir souverain à la multitude plutôt qu'à une élite restreinte, peut sembler apporter une solution, défendable dans une certaine mesure et sans doute même répondant à la vérité." (idem) Mais, tout en n'hésitant pas à recourir à la violence (révolution) en cas de besoin, face à une résistance excessive des couches privilégiées par exemple, on en aménagera les moyens, c'est-à-dire le niveau économique, politique et culturel de la société dans laquelle on se trouve. Car si tel peuple n'est pas mûr pour la Démocratie, tel autre peut y être mieux préparé. " Mais pour telle multitude déterminée rien n'empêche la vérité de ce que nous avons soutenu." (idem<sup>45</sup>) A vrai dire il est peu probable qu'il s'en trouve d'ores et déjà un seul parfaitement prêt à en assumer pleinement tous les réquisits, nulle foule n'étant à l'abri des démagogues. Pour parer à ce danger, on remplacera la démocratie directe par une démocratie représentative. " En un mot, c'est l'ordre le meilleur et le plus naturel que les plus sages gouvernent la multitude, quand on est sûr qu'ils la gouvernent pour son profit, et non pour le leur." (Rousseau<sup>46</sup>)

Loin de tout dogmatisme, la politique doit savoir s'adapter aux circonstances, tout n'est pas possible n'importe où et à n'importe quel moment, les lieux et les temps ne s'équivalant pas, ni du point de vue de leur nature, ni du point de vue du stade, économique, social ou mental, que les hommes qui y habitent, ont atteint. En la matière on fera donc preuve d'un certain pragmatisme et/ou réalisme comme le recommandait Marx tant dans le *Manifeste* que dans ses conseils aux révolutionnaires russes :

" Ces mesures, bien entendu, seront différentes selon les différents pays."<sup>47</sup>

Il n'y a pas de recette juridico-politique unique applicable indistinctement partout et toujours.

" Il faut éclairer l'histoire par les lois, et les lois par l'histoire." (Montesquieu<sup>48</sup>)

Dans *Les Lois*, où il distingue " l'organisation politique de premier rang, celle du second, celle du troisième ", soit l'Idéal, le Possible et le Réel, Platon ne disait pas autre chose. Revenant sur son rigorisme de *La République*, il y proposera un programme de réduction, et non de suppression, de l'inégalité des revenus, programme drastique certes, puisqu'il voudrait ramener celle-ci à un rapport de 1 à 4<sup>49</sup>.

Mais en acceptant, fût-ce à titre provisoire, cela même qu'on est censé ardemment combattre : la force et l'inégalité, ne s'expose-t-on pas à une grave contradiction ou à une inconséquence et au sérieux risque de pérenniser le mal que l'on prétend pourtant éradiquer complètement ? Une Cause / Fin juste peut-elle s'accommoder et s'accomplir par des moyens si injustes ? Telle est l'exacte antinomie à laquelle nous confronte toute morale et/ou politique réelle, problème plus connu sous la forme de la relation que devraient entretenir la Morale et la Politique et qui n'a cessé de diviser apparemment les penseurs en deux camps inconciliables<sup>50</sup>.

J. Brafman

<sup>45</sup> *Pol.* VI. 3. 1318 b 1 ; III. 11. 1281 a 40 et 1281 b 20

<sup>46</sup> *C.S.* III. V.

<sup>47</sup> *op. cit.* II. et *Brouillon de la réponse de Marx à Vera Zassoulitch* in *Œuvres II Économie* p. 1565 (Pléiade)

<sup>48</sup> *E.L.* XXXII. II

<sup>49</sup> *op. cit.* V. 739 b et 744 e

<sup>50</sup> cf. notre étude *Gouvernement et Terreur en URSS (Morale/Politique/Histoire)*